

ASSOCIATION L'ENFANFARE
2 rue Descoins Tinard
31100 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2023

BGR AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale

Des commissaires aux comptes

Et rattachée à la CRCC de Toulouse

BGR AUDIT SARL au Capital de 10.000 € - Siège social : 8, rue Jules de Lahondès - 31300 TOULOUSE
Tél: 05 61 59 48 49 - Mail: bgr.audit@orange.fr
SIRET 531 356 277 000 16 - TVA intracommunautaire : FR 40 531 356 277

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Association l'Enfanfare
2 rue Descoins-Tinard
31100 TOULOUSE**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents de l'association,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues, notamment en matière de rattachement des produits et de séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association, relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse le 29 mars 2024,

Le commissaire aux comptes

BGR'ADDIT

Thierry BERGÈS

BILAN - ACTIF

Association L'ENFANFARE - 31100 TOULOUSE
SIRET 50070265900029

Période N du 01/01/2023 au 31/12/2023
Période N-1 du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Exercice N			Exercice N - 1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	109 688		109 688	109 688
		Constructions	340 554	19 982	320 572	329 550
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	190 630	70 023	120 606	125 470
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. corporelles)				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres				
	TOTAL (I)		640 872	90 006	550 866	564 708
	ACTIF CIRCULANT	Stock et en-cours				
CRÉANCES		Clients, usagers et comptes rattachés	39 474		39 474	13 937
		Reçues par legs ou donations				
		Autres créances	183 077		183 077	503 349
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		381 879		381 879	291 980	
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	Charges constatées d'avance		1 818		1 818	1 108
	TOTAL (II)		606 249		606 249	810 374
	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		1 247 121	90 006	1 157 115	1 375 082	

BILAN - PASSIF

Association L'ENFANFARE - 31100 TOULOUSE
SIRET 50070265900029

Période N du 01/01/2023 au 31/12/2023
Période N-1 du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Exercice N	Exercice N - 1	
FONDS PROPRES	SANS DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (sans droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (sans droits de reprise)		
	AVEC DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (avec droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (avec droits de reprise)		
		Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité	648 031	713 440
		Autres réserves		
		Report à nouveau	30 000	30 000
		Excédent ou déficit de l'exercice	(206 008)	(65 410)
		Situation nette		
	CONCOMPTIBLES	Subventions d'investissement	10 735	17 466
	Provisions réglementées			
TOTAL (I)		482 758	695 496	
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
TOTAL (II)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	14 656	14 784	
	Provisions pour charges	46 993	41 878	
TOTAL (III)		61 649	56 662	
DETTES	Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	413 530	443 867	
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 700	14 770	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	55 630	63 666	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	91 954	88 870	
	Instruments de trésorerie			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	38 894	11 750	
	TOTAL (IV)	612 707	622 923	
	Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		1 157 115	1 375 082	

COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

Association L'ENFANFARE - 31100 TOULOUSE
SIRET 50070265900029

Période N du 01/01/2023 au 31/12/2023
Période N-1 du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	35 883	34 297	
	VENTES DE BIENS ET SERVICES	Ventes de biens dont ventes de dons en nature ()		
		Ventes de prestations de service dont parrainages (152)	98 469	145 837
	PRODUITS DE TIERS FINANCIERS	Concours publics et subventions d'exploitation	943 245	927 503
		Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
		Ressources liées à la générosité du public dont dons manuels () Mécénats () Legs, donations et assurances-vie ()		
		Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	128	3 216	
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits	22 812	4 930	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 100 536	1 115 783	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 680	1 636	
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	96 620	102 305	
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés	78 960	92 629	
	Salaires et traitements	770 790	702 432	
	Charges sociales	316 249	242 706	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 006	29 991	
	Dotations aux provisions	5 115	3 536	
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges	769	2	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 304 189	1 175 238	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(203 653)	(59 455)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	4 580	1 837	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		4 580	1 837	

ANNEXE

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

.....

L'association L'ENFANFARE est située 2 rue Descoins Tinard à Toulouse (31100). C'est une association sans but lucratif dont l'objet principal est la garde d'enfants, en particulier en horaires atypiques. Elle a également une activité de formation en relation avec cet objet.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect de principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels propres aux associations (règlement 2018-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il est à mentionner que les subventions sont traitées en tenant compte du principe de séparation des exercices. Les conventions dont l'exécution n'est que partielle et qui peuvent être prolongées sur l'exercice ou les exercices suivants font l'objet d'une comptabilisation en produits constatés d'avance pour la part restant à exécuter.

IMMOBILISATIONS

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.



Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

. Matériel de transport	3 à 5 ans
. Mobilier	3 à 5 ans
. Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. Bâtiment	40 ans
. Installations générales	8 à 12 ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances relatives aux dispositifs subventionnés sont comptabilisées à hauteur de la part réalisée de ces conventions au 31 décembre 2022 , en application du principe de séparation des exercices.

PROVION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

L'association comptabilise une provision pour la retraite qui tient de la pyramide des âges des salariés de l'association.

ENGAGEMENTS FINANCIERS :

Emprunt auprès des banques : 443 867 euros

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES : Néant

Néant

INFORMATION CONCERNANT LE CREDIT BAIL :

Néant

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Elle correspond au bénéfice réalisé au cours de l'exercice



VARIATION DES POSTES D'IMMOBILISATIONS ET D'AMORTISSEMENTS

Voir tableau de variation des Immobilisations
Voir tableau de variation des amortissements

VARIATIONS DES POSTES DE PROVISIONS

Voir tableau de variation des provisions

REMUNERATIONS DES 2 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Montant global : 104 994euros

(il est précisé qu'aucun membre du Conseil d'Administration n'est rémunéré)

INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS ;

Nombre de salariés :

Cadre : 2

Non cadre : 43

Stagiaire : 2

Correspondant à 21,02 ETP



CREANCES ET DETTES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		à moins d'un an	à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations financières	0,00	0,00	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
. Créances de fonctionnement			
Créances usagers et comptes rattachés	39 474,00	13 937,00	
Autres créances de fonctionnement	183 077,00	535 823,00	
. Créances hors fonctionnement			
Créances rattachées à l'investissement	0,00	0,00	
Autres créances hors fonctionnement	0,00	0,00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 818,00	1 818,00	
TOTAL GENERAL	224 369,00	551 578,00	0,00

Les créances antérieures à 3 ans ont été passées en pertes ou provisionnées à 100 %, sauf cas particuliers.

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF	
		à moins d'un an	à plus d'un an
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABL. DE CREDIT			
Soldes créditeurs de banques			
Autres emprunts et dettes	413 530,00	65 230,00	348 300,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Avances consolidées assoc. nationale			
Autres emprunts & dettes financières			
DETTES DE FONCTIONNEMENT			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	10 294,00	10 294,00	
Dettes fiscales et sociales	55 630,00	55 630,00	
Autres dettes de fonctionnement	91 954,00	91 954,00	
DETTES HORS FONCTIONNEMENT			
Dettes sur investissements	0,00	0,00	
Autres dettes hors fonctionnement			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	38 894,00	38 894,00	
TOTAL GENERAL	610 302,00	262 002,00	348 300,00

EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
- souscrits au cours de l'exercice	413 530,00
- remboursés au cours de l'exercice	0,00
EMPRUNTS AUPRES D'AUTRES ORGANISMES	
- souscrits au cours de l'exercice	
- remboursés au cours de l'exercice	

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT :

Emprunt contacté auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 400 000 € débloquer au 31/12/2019 : 309165 euros
 Emprunt contacté auprès de la Société Générale à Hauteur de 150 000 € débloquer au 31/12/2021 : 104365 euros

CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR (Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23)

CHARGES à payer incluses dans les postes suivants du Bilan		MONTANTS
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédit	billet de trésorerie	240 000,00
Emprunts et Dettes Financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		10 294,00
Dettes fiscales et sociales		55 630,00
Autres Dettes de/hors Fonctionnement		91 954,00
	TOTAL	397 878,00
PRODUITS à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan		MONTANTS
Usagers et Comptes rattachés		
Autres créances de fonctionnement		
Autres créances hors fonctionnement		
	TOTAL	0,00

CHARGES CONSTATEES D AVANCE :

Elles concernent exclusivement des charges d'exploitation

PRODUITS CONSTATEES D AVANCE :

Ils concernent exclusivement des produits d'exploitation

CREDIT BAIL (Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 53) :

LOYERS DE L'EXERCICE Néant
 LOYERS RESTANT A PAYER

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-22°)

		PERSONNEL SALARIE
	cadres	2
	non cadres	44
TOTAUX		46

ETP AU 31/12/2023 : 23,67

67

DETTES GARANTIES (Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-8°)

NEANT
CREANCES

ELLES SONT COMPTABILISEES A LEUR VALEUR NOMINALES AUCUNE DEPRECIATION N A ÉTÉ CONSTATEE

FONDS DEDIES**Subventions reçues classées dans les fonds dédiés****Règlement CRC 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations :**

Le plan comptable associatif prévoit l'enregistrement de la partie des ressources affectée par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas pu encore être utilisés dans le poste "FONDS DEDIES" au passif.

Liste des engagements à réaliser sur subventions attribuées au cours de l'exercice :

il s'agit de subvntion versé par la SRIAS non utilisé au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATES D AVANCES				
Organismes financeurs	MONTANT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT FIN EXERCICE
Caisse Nationale d'Allocations Familiales	165 000,00			165 000,00
Subvention SRIAS	38 894,00			38 894,00
Subvention Mairie	0,00			0,00
TOTAL	203 894,00	0,00	0,00	203 894,00

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Decret n°2008-1487 du 30 dec. 2008)

Les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à **9064€**

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En 2019 a été constaté pour la 1ere fois une provision pour couverture des indemnités de fin de carrière

Montant de la provision au 31/12/2020 : 41553 euros

Impact sur l'exercice 2020 : 5356 euros

Impact sur les réserves au 01/01/2020 : 32258 euros

Impact sur les réserves au 01/01/2021 : 38342 euros

Impact sur les réserves au 01/01/2022 : 41878 euros

Impact sur les réserves au 01/01/2023 : 46993 euros

REMUNERATION 2 CADRES:

Ces rémunérations d'élèvent à 108371 € hors charges sociales

REMUNERATION 1 non cadre des plus hauts salaires:

Ces rémunérations d'élèvent à 37481€ hors charges sociales cp

Il est précisé qu'aucun membre du CA n'est rémunéré

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Autres réserves	695 496,00	0,00	47 465,00	648 031,00
report a nouveau		30 000,00		30 000,00
sub d investissement				10 735,00
Résultat 2022				-206 008,00
Fonds Propres	695 496,00			482 758,00

L'augmentation du poste de réserve est lié d'une part au résultat de l'exercice 2021 à savoir 59506,97 euro par ailleurs il a été opéré une correction opérée sur la base de calcul de la provision pour congés payés , l'incidence de ce dernier point étant de 30000 euros au titre sur la situation nette de l'ouverture des comptes 2022 cette correction de 30000 euros figure en report a nouveaux.



DETAIL DES PROVISIONS						
	MONTANT CUMULE DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	TRANSFERT DE POSTE A POSTE	DIMINUTION	MONTANT CUMULE FIN EXERCICE	
Provisions pour risques						
regularisation salaire Avenant 43 de la BAD	14 656,00				14 656,00	0,00
<i>Total prov. pour risques</i>	14 656,00	0,00	0,00	0,00	14 656,00	0,00
Provisions pour charges						
<i>Total prov. pour charges</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation						
DES CREANCES	0,00	0,00			0,00	0,00
					0,00	0,00
					0,00	0,00
					0,00	0,00
					0,00	0,00
					0,00	0,00
					0,00	0,00
<i>Total prov. pour dépréc.</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISION	14 656,00	0,00	0,00	0,00	14 656,00	0,00


 Le Directeur Général
 M. [Nom]